

Déclaration de formation sur l'éthique et la déontologie  
conformément avec l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la  
déontologie en matière municipale

Je : Marie Gagnon, conseiller(ère) municipal(e) du district : 5  
de la municipalité de Lac-Beauport, déclare avoir suivi le : 7 avril 2022

une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, formation donnée  
par : la Fédération québécoise des Municipalités - M. Yves Boudreault.

Marie Gagnon

Prénom, Nom

Marie Gagnon

Signature

11 avril 2022

Date